

SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE



LISTE DES DELIBERATIONS CS du 10 FEVRIER 2026

2026-007	Mise à Jour du Tableau des emplois 2026 - 2
2026-008	Cotisations 2026
2026-009	Programmation 2026 – Demande de subventions auprès du Département de l'Ain
2026-010	Débat D'orientation Budgétaire 2026

SYNDICAT BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE
Siège: Mairie MONTREVEL EN BRESSE
RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 05 février 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Délibération N°2026 007

L'an deux mil vingt-cinq, le 05 février les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à 19H00, à la salle Marcel Pacaud de Montrevel-en-Bresse sous la présidence de Monsieur FAVIER Jean-Louis.

Date de convocation : 20 janvier 2026

Date de la 1^{ère} convocation : 20 janvier 2026 pour un conseil syndical qui devait se tenir le 05 février 2026 – quorum non atteint

Date de la deuxième convocation : 06 février 2026

Conformément à l'article L2121-17 du CGCT – quorum non requis

Étaient présents : 07 délégués

Nombre de pouvoirs : 0 pouvoir

Nombre de votants : 07

Secrétaire de séance : Yves PAUGET

Étaient présent(e)s: Christiane COUDURIER-FAURE, Philippe DEBOURG, Jean-Louis FAVIER, Patrice JANODY, Yves PAUGET, Jean-Pierre PICHOD, Christophe TRIPOZ

Objet : Mise à jour du tableau des emplois 2026 - 02

Monsieur le Président expose qu'il convient de mettre à jour le tableau des emplois afin :

- d'ajuster la situation de certains emplois permanents,
- de créer un emploi non permanent lié au Contrat Eau et Climat 2026-2028,
- et de modifier certaines dénominations de postes pour tenir compte de l'organisation interne du syndicat.

1. Ajustement d'un emploi permanent

Suite au départ du Chargé d'étude « Ressource en eau / Observatoire » (poste TE_P_6) à compter du 27 février 2026, le poste sera déclaré vacant à compter du 1er mars 2026.

2. Création d'un emploi non permanent

Le Contrat Eau et Climat 2026-2028, signé le 30 janvier 2026, couvre une période allant jusqu'au 31 décembre 2028 et fixe des objectifs opérationnels inscrits dans le temps.

Afin d'assurer la mise en œuvre des actions correspondantes, il est proposé de créer un emploi non permanent de Chargée d'étude « État de la ressource en eau » (poste indexé NP_4), pour une durée de 36 mois, à compter du 16 février 2026.

3. Modification de dénominations de postes

Dans le cadre de la structuration interne du syndicat en deux pôles, il est proposé d'actualiser les intitulés suivants :

- Le poste TE_P_5 est renommé « Chargée de mission Biodiversité » ;
- Le poste TE_P_2 est complété par la fonction de Cheffe de pôle ;
- Le poste TE_P_3 est complété par la fonction de Chef de pôle.

Le Président propose en conséquence de modifier le tableau des emplois à compter du 15 février 2026, conformément aux éléments ci-dessus :

TABLEAU DES EMPLOIS						
Num	Date délibération	Grade	Cat	Durée hebdo. (H/Sem.)	Statut /occupation	Missions
FILIERE ADMINISTRATIVE						
EMPLOIS PERMANENTS						
AD_ P_1	14 novembre 2019	Adjoint administratif 2 nd e classe Adjoint administratif principal 2 nd e classe Adjoint administratif principal 1 ^{ere} classe	C	26H00	1 titulaire	Assistante de gestion comptable, administrative et RH
FILIERE TECHNIQUE						
EMPLOIS PERMANENTS						
TE_ P_1	15 décembre 2020	Ingénieur territorial Ingénieur Principal Ingénieur hors classe	A	35H00	1 titulaire	Directeur
TE_ P_2	17 novembre 2016 et 17 mai 2022	Ingénieur territorial Ingénieur Principal	A	35H00	1 contractu el (jusqu'au 31/08/27)	Cheffe de pôle - Chargée de mission Milieux aquatiques et territoires – spécialité action territoriale
TE_ P_3	19 octobre 1996	Ingénieur territorial Ingénieur Principal Ingénieur hors classe	A	35H00	1 titulaire	Chef de pôle - Chargé de mission Milieux aquatiques et territoires – spécialité ingénierie écologique et hydraulique
TE_ P_4	02 février 2005	Technicien territorial Technicien principal 2 nd e classe Technicien principal 1 ^{ere} classe	B	35H00	1 contractu el (jusqu'au 31/05/26)	Technicien de rivière / GEMAPI
TE_ P_5	17 mai 2022	Ingénieur territorial Ingénieur Principal	A	35H00	1 contractu el (02/02/26 – 01/02/29)	Chargée de mission - Biodiversité
TE_ P_6	12 décembre 2023	Ingénieur territorial	A	35H00	1 contractu el (01/02/24 – 27/02/26)	Chargée d'étude de la Ressource en eau / Observatoire
EMPLOIS NON PERMANENTS						
NP_ 1	13 décembre 2022	Contrat de projet	A	35H00	1 contractu el	Chargé.e d'événementiel et de médiation

NP_2	17 mai 2022	Contrat de projet	A	35H00	1 contractuel (01/12/25 – 30/11/28)	Responsable communication et participation citoyenne
NP_3	13 mars 2025	Contrat de projet	A	35H00	1 contractuel (30/03/2026 – 29/03/2029)	Chargé. de projet de Zones Humides
NP_4	12 décembre 2023	Contrat de projet	A	35H00	1 contractuel (16/02/26 – 15/02/29)	Chargé. d'étude « État de la ressource en eau »

LE CONSEIL SYNDICAL

après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Accepter les propositions du Président,

Fixer le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel indiqué ci-dessus à compter du 15 février 2026,

Autoriser le Président à procéder aux déclarations de vacances de postes et prendre les dispositions relatives au recrutement

Fait à Montrevel en Bresse, le 05 février 2026 et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.
Acte rendu exécutoire

Le Président,

Jean-Louis FAVIER



Accusé de réception en préfecture
001-250100690-20260210-2026-007-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

SYNDICAT BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE
Siège: Mairie MONTREVEL EN BRESSE
RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 10 février 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Délibération N°2026 008

L'an deux mil vingt-six, le 10 février les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à 14H00, à la salle de réunion des bureaux du syndicat 15 place de la Résistance à Montrevel-en-Bresse sous la présidence de Monsieur FAVIER Jean-Louis.

Date de convocation : 20 janvier 2026

Date de la 1^{ère} convocation : 20 janvier 2026 pour un conseil syndical qui devait se tenir le 05 février 2026 – quorum non atteint

Date de la deuxième convocation : 06 février 2026

Conformément à l'article L2121-17 du CGCT – quorum non requis

Étaient présents : 07 délégués

Nombre de pouvoirs : 0 pouvoir

Nombre de votants : 07

Secrétaire de séance : Yves PAUGET

Étaient présent(e)s: Christiane COUDURIER-FAURE, Philippe DEBOURG, Jean-Louis FAVIER, Patrice JANODY, Yves PAUGET, Jean-Pierre PICHOD, Christophe TRIPOZ

Délibération : Approbation des participations 2026

Depuis l'entrée en vigueur de la compétence Gémapi au 01 janvier 2018, ce sont les intercommunalités, Communauté de Communes Bresse & Saône (CCBS) et le Grand Bassin de Bourg en Bresse (GBA), qui adhèrent au syndicat en lieu et place de leurs communes membres et prendront en charge les contributions financières.

Leurs cotisations sont calculées en agglomérant le montant individuel que chaque commune autrefois adhérente du SBVR aurait payée en 2026 sur la base de la clé de répartition en vigueur selon les statuts du syndicat. (Cf annexe jointe)

Conformément aux orientations exposées lors du débat d'orientation budgétaire, il est proposé de maintenir le montant de la participation financière au niveau de 2025, soit 379 050 €, répartis de la manière suivante :

PARTICIPATION FINANCIERE 2026	
Communauté de Communes Bresse et Saône	35 476 €
Grand Bourg Agglomération	343 574 €
TOTAL des participations financières 2026	379 050 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité,

- D'approuver les cotisations financières 2026 de 35 476 € pour CCBS, et 343 574 € pour GBA, soit un total de 379 050 €.

Fait et délibéré à Montrevel, l'an, mois et jour susdits.

Le Président du SBVR

FAVIER Jean-Louis



Participation financière 2026- adhérents Grand Bourg Agglomération et Communauté de communes Bresse Saône											
	pop. insee	% 70,000%	superficie Bas Vers	% 20%	pot fiscal par Hab	% 10%	Total coef	Calcul 2026	Participation 2026	Rappel Participation 2025	Evolution 2025/2026
CA3B	ATTIGNAT	3440	2,70	0,82	1 001,900	0,28	3,80	14 406,42 €	14 406 €	14 411 €	-5 €
CA3B	BEREYZAT	492	0,39	0,49	814,5200	0,23	1,11	4 202,20 €	4 202 €	4 219 €	-17 €
CCBS	BOISEY	394	0,31	0,41	656,0200	0,19	0,90	3 413,80 €	3 414 €	3 415 €	-1 €
CA3B	BOURG EN BRESSE	43696	34,29	1,11	1 244,6500	0,35	35,75	135 523,64 €	135 524 €	135 532 €	-8 €
CA3B	CERTINES -	1557	1,22	0,70	1 014,5000	0,29	2,21	8 370,87 €	8 371 €	8 384 €	-13 €
CA3B	CEZERIAT	3389	2,66	0,42	1 081,4000	0,31	3,38	12 821,24 €	12 821 €	12 815 €	6 €
CCBS	CHAVANNES SUR REYSSOUZE	612	0,48	0,46	742,6800	0,21	1,16	4 379,27 €	4 379 €	4 433,00 €	-54 €
CCBS	CHEVROUX	477	0,37	0,53	688,8300	0,20	1,10	4 162,75 €	4 163 €	4 161,00 €	2 €
CA3B	BRESSE VALLONS	2432	1,91	0,97	1 589,9600	0,45	3,33	12 611,13 €	12 611 €	12 651 €	-40 €
CA3B	FOISSIAT	1029	0,81	0,92	915,5000	0,26	1,99	7 527,14 €	7 527 €	7 547 €	-20 €
CCBS	GORREVO	805	0,63	0,29	856,8200	0,24	1,17	4 420,50 €	4 421 €	4 460 €	-39 €
CA3B	JASSERON	1941	1,52	0,83	873,2000	0,25	2,60	9 856,08 €	9 856 €	9 798 €	58 €
CA3B	JAYAT	1298	1,02	0,71	979,6000	0,28	2,00	7 588,54 €	7 589 €	7 578 €	11 €
CA3B	JOURNANS	392	0,31	0,11	934,6200	0,27	0,68	2 587,67 €	2 588 €	2 589 €	-1 €
CA3B	LA TRANCLIERE	294	0,23	0,58	1 121,7400	0,32	1,13	4 297,70 €	4 298 €	4 302 €	-4 €
CA3B	LESCHEROUX	146	0,11	0,22	779,1800	0,22	0,56	2 118,89 €	2 119 €	2 118 €	1 €
CA3B	MALAFRETAT	1262	0,99	0,40	908,7200	0,26	1,65	6 250,68 €	6 251 €	6 209 €	42 €
CA3B	MANTENAY-MONTLIN	327	0,26	0,47	874,7600	0,25	0,97	3 689,22 €	3 689 €	3 664 €	25 €
CA3B	MARSONNAS	1063	0,83	0,80	873,3600	0,25	1,88	7 140,58 €	7 141 €	7 164 €	-23 €
CA3B	MONTAGNAT	2209	1,73	0,62	1 051,3400	0,30	2,65	10 050,99 €	10 051 €	10 080 €	-29 €
CA3B	MONTREVEL EN BRESSE	2706	2,12	0,45	952,1800	0,27	2,85	10 794,00 €	10 794 €	10 841 €	-47 €
CCBS	PONT DE VAUX	2226	1,75	0,20	1 157,5600	0,33	2,28	8 636,32 €	8 636 €	8 729 €	-93 €
CA3B	REVONNAS	938	0,74	0,28	901,6600	0,26	1,28	4 838,78 €	4 839 €	4 822 €	17 €
CCBS	REYSSOUZE	551	0,43	0,22	775,1300	0,22	0,87	3 314,03 €	3 314 €	3 345 €	-31 €
CCBS	SAINT BENIGNE	345	0,27	0,14	797,9700	0,23	0,63	2 398,02 €	2 398 €	2 404 €	-6 €
CA3B	SAINT SULPICE	262	0,21	0,23	880,2600	0,25	0,69	2 596,70 €	2 597 €	2 609 €	-12 €
CA3B	SERVIGNAT	182	0,14	0,36	977,7900	0,28	0,78	2 957,35 €	2 957 €	2 945 €	12 €
CA3B	ST DIDIER D'AUSSIAT	432	0,34	0,52	864,4100	0,25	1,11	4 190,18 €	4 190 €	4 214 €	-24 €
CCBS	ST ETIENNE SUR REYSSOUZE	588	0,46	0,60	686,3500	0,20	1,25	4 751,00 €	4 751 €	4 786 €	-35 €
CA3B	ST JEAN SUR REYSSOUZE	776	0,61	1,26	845,9300	0,24	2,11	8 000,99 €	8 001 €	8 024 €	-23 €
CA3B	ST JULIEN SUR REYSSOUZE	696	0,55	0,34	831,7000	0,24	1,12	4 246,84 €	4 247 €	4 330 €	-83 €
CA3B	ST JUST	976	0,77	0,15	1 322,2100	0,38	1,30	4 914,88 €	4 915 €	4 948 €	-33 €
CA3B	ST MARTIN DU MONT	1421	1,12	0,62	897,4300	0,26	1,99	7 551,65 €	7 552 €	7 506 €	46 €
CA3B	ST MARTIN LE CHATEL	803	0,63	0,56	929,7400	0,26	1,45	5 493,84 €	5 494 €	5 512 €	-18 €
CA3B	ST TRIVIER DE COURTES	547	0,43	0,24	934,9600	0,27	0,93	3 540,91 €	3 541 €	3 556 €	-15 €
CA3B	TOISSIAT	1417	1,11	0,895	1 153,1900	0,33	1,84	6 985,28 €	6 985 €	6 946 €	39 €
CA3B	VIRIAT	7086	5,56	1,58	1 288,7400	0,36	7,50	28 420,14 €	28 420 €	28 204 €	216 €

TOTAUX	89207	70,00	44392,00	20,00	35189,82	10,00	100,00	379 050,00 €
--------	-------	-------	----------	-------	----------	-------	--------	--------------

Participations 2026			rappel 2025
CCBS	35 476 €		35 732 €
GBA	343 574 €		343 318 €
TOTAL	379 050 €		379 050 €

Accusé de réception en préfecture
001-250100690-20260210-2026-008-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

SYNDICAT BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE
Siège: Mairie MONTREVEL EN BRESSE
RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 10 février 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Délibération N°2026 009

L'an deux mil vingt-six, le 10 février les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à 14H00, à la salle de réunion des bureaux du syndicat 15 place de la Résistance à Montrevel-en-Bresse sous la présidence de Monsieur FAVIER Jean-Louis.

Date de convocation : 20 janvier 2026

Date de la 1^{ère} convocation : 20 janvier 2026 pour un conseil syndical qui devait se tenir le 05 février 2026 – quorum non atteint

Date de la deuxième convocation : 06 février 2026

Conformément à l'article L2121-17 du CGCT – quorum non requis

Étaient présents : 07 délégués

Nombre de pouvoirs : 0 pouvoir

Nombre de votants : 07

Secrétaire de séance : Yves PAUGET

Étaient présent(e)s: Christiane COUDURIER-FAURE, Philippe DEBOURG, Jean-Louis FAVIER, Patrice JANODY, Yves PAUGET, Jean-Pierre PICHOD, Christophe TRIPOZ

Délibération : PROGRAMMATION 2026 – DEMANDE DE SUBVENTION

M. le président présente la programmation 2026 du Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze (SBVR) et rappelle que cet exercice a plusieurs objectifs :

- demander les subventions sur les coûts globaux des opérations éligibles et en fonction de leur état d'avancement (conception, exécution, suivi) aux partenaires financiers du Sbv : agence de l'eau, conseils départementaux, conseils régionaux, état, autre. Il rappelle que le conseil départemental de l'Ain demande de transmettre un dossier unique de demande d'aide financière au titre des aménagements, restauration et renaturation des cours d'eau et leurs annexes afin d'être proposée au vote de l'assemblée départementale, au cours du 1^{er} trimestre de l'année 2026 ;
- préparer le débat d'orientation budgétaire 2026 et le vote du budget primitif 2026.

La programmation sera affinée pour le débat d'orientation budgétaire et pour le vote du budget primitif 2026.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le programme 2026, annexé à cette délibération,

RAPPELE que le débat d'orientation budgétaire et le budget primitif préciseront ce premier travail.

AUTORISE le président à déposer les demandes de subventions les plus élevées possibles auprès des partenaires financiers, conformément au plan de financement de chacune de ces opérations.

AUTORISE le président à déposer le président à déposer les dossiers réglementaires au titre du code de l'environnement et de signer les conventions afférentes à ce programme.

AUTORISE le président à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette affaire.

Fait à Montrevel en Bresse et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,

Acte rendu exécutoire

Jean-Louis FAVIER



ANNEXE

Présentation de la programmation déposée auprès du Département de l'Ain

Nature de l'action	Montant de l'opération € HT	Taux d'aide CD01	Somme demandée sur une base en € HT
Action CEC 26-28 - Restauration de la Reyssouze dans le centre village de Tossiat – 2^{ème} Tranche	1 313 900 €	10%	131 390 €
Action CEC 26-28 - Réalisation de 5 plans de gestion de zone humide	48 000 €	10%	4 800 €
Action CEC 26-28 - Définition de l'espace de bon fonctionnement du Salençon	70 000 €	10%	7 000 €
Suivi écologiques post-travaux dont - ENS Vallon des faulx - ReyDeCa - Pont-de-Vaux - Viriat - Saint-Didier-d'Aussiat	65 000 €	22,3 %	14 500 €
Action CEC 26-28 - Etude pilote de faisabilité pour associer enjeux écologiques et agricoles sur les communes de Chavannes-sur-Reyssouze, Montagnat et Tossiat	135 900 €	10%	13 590 €
Action CEC 26-28 - Informer et sensibiliser le grand public aux enjeux de l'eau - 2026	33 000 €	10%	3 300 €
Action CEC 26-28 - Animations scolaires 2026-2027	40 000 €	10%	4 000 €
Action CEC 26-28 - Restauration des haies et mares utiles dans la gestion des milieux aquatiques, des ruissellements et de la continuité écologique de la trame turquoise (hors Marathon) - année 2026	220 500 €	10%	22 050 €
Action CEC 26-28 - Restauration morphologique de la Leschère du bief des bottes à la confluence de la Reyssouze à Certines et Tossiat - 1^{er} tranche	100 000 €	10 %	10 000 €
Action CEC 26-28 - Restauration de la Reyssouze à Saint-Julien-sur-Reyssouze – 2^{ème} tranche	80 000 €	20 %	16 000 €
Action CEC 26-28 - Développement de l'observatoire des milieux aquatiques	65 820 €	20%	32 910 €
Action CEC 26-28 – Mise en œuvre d'une stratégie foncière	50 000 €	10%	5 000 €
Total des opérations demandées	2 222 120,00 €		264 540,00 €

Accusé de réception en préfecture
001-250100690-20260210-2026-009-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

SYNDICAT BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE
Siège: Mairie MONTREVEL EN BRESSE
RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 10 février 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Délibération N°2026 010

L'an deux mil vingt-six, le 10 février les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à 14H00, à la salle de réunion des bureaux du syndicat 15 place de la Résistance à Montrevel-en-Bresse sous la présidence de Monsieur FAVIER Jean-Louis.

Date de convocation : 20 janvier 2026

Date de la 1^{ère} convocation : 20 janvier 2026 pour un conseil syndical qui devait se tenir le 05 février 2026 – quorum non atteint

Date de la deuxième convocation : 06 février 2026

Conformément à l'article L2121-17 du CGCT – quorum non requis

Étaient présents : 07 délégués

Nombre de pouvoirs : 0 pouvoir

Nombre de votants : 07

Secrétaire de séance : Yves PAUGET

Étaient présent(e)s: Christiane COUDURIER-FAURE, Philippe DEBOURG, Jean-Louis FAVIER, Patrice JANODY, Yves PAUGET, Jean-Pierre PICHOD, Christophe TRIPOZ

OBJET : Débat d'orientation budgétaire - Année 2026

Vu les dispositions du Code Général des collectivités territoriales,

Le Président donne lecture du rapport d'orientation budgétaire - Année 2026

Il est proposé aux membres du Conseil Syndical du Bassin Versant de la Reyssouze de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire Année 2026

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Prend** acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) 2026 au sein de l'assemblée délibérante du S.B.V.R
- **Adopte** le rapport d'activité d'orientation budgétaire (ROB) 2026 du S.B.V.R, conformément au document joint en annexe

- **Mandate** le Président, pour transmettre les éléments d'orientation budgétaire 2026 (DOB) et du rapport d'orientation budgétaire au représentant de l'Etat dans le département ainsi qu'aux collectivités membres

Fait à Montrevel en Bresse et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,

Acte rendu exécutoire

Jean-Louis FAVIER

